

Frédérique Puissat est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du conseil du 28 mai 2018**

Claude Didier souhaite apporter 2 modifications ; la première, relative à ses propos : dans le paragraphe 3 relatif à « l'avis du conseil communautaire sur les nouveaux statuts du SIGREDA », il convient d'écrire « ...il aurait préféré que le SIGREDA devienne une sous entité du SYMBHI. » et non l'inverse, comme cela a été écrit.

La seconde, dans les questions diverses, quand il est question de la fermeture d'une classe, il lui paraît souhaitable de préciser que la commune concernée est Clelles.

☛ **Adopté à l'unanimité**

**1- Enjeux autour de la protection des données de la transformation numérique de la commande publique et du transfert des compétences Eau et Assainissement**

- Protection des données

Depuis le 25 mai 2018, toutes les collectivités territoriales doivent respecter le nouveau règlement européen relatif à la protection des données (RGPD). Ce règlement a pour objectifs de protéger les données et de garantir le droit des personnes.

Cette mise en route va être complexe pour les collectivités qui vont devoir nommer un délégué à la protection des données. Ce délégué peut être un agent de la collectivité (mais ni un responsable, ni un gestionnaire des données), ou un prestataire externe ou encore un délégué mutualisé entre plusieurs collectivités. Devant l'ampleur de la tâche, les collectivités bénéficient un délai pour se mettre en conformité avec la législation. Il convient donc dans un premier temps de réfléchir à une organisation soit individuelle soit mutualisée.

**Arrivée Christian Roux et Frédéric Aubert**

Les collectivités ont la même obligation que les grandes entreprises, précise Jérôme Fauconnier ; la loi prévoyant un certain nombre de sanctions sur le plan pénal après le délai accordé par la CNIL pour mettre en place ce dispositif.

Le Président met en garde contre les sociétés qui relancent les collectivités via Internet ou par téléphone.

Aujourd'hui, les conseils municipaux ont à répondre à la question de mener ou non une réflexion commune à l'échelle Trièves sachant que l'unanimité n'est pas obligatoire et que seules les communes qui le souhaiteront profiteraient d'un dispositif (coordination ou mutualisation) non arrêté à ce jour.

Pour information, la CCT, n'ayant pas les compétences en interne, a pris contact avec la société OPTIMEX DATA. Un diagnostic va être fait avec une proposition chiffrée selon le travail à faire.

Frédérique Puissat souhaite un dispositif simple et ne souhaite pas la création d'un poste sur cette thématique.

Alain Rougale souligne l'effort demandé aux collectivités avec un impact financier sur les budgets communaux et s'interroge sur une éventuelle aide de l'Etat.

Aucune aide n'est prévue, que ce soit à l'échelon national ou européen ; il s'agit d'un transfert de tâches et de responsabilités, répond le Président.

- Transformation numérique de la commande publique

Au 1<sup>er</sup> octobre 2018 les collectivités ont obligation de dématérialiser les marchés ayant un montant supérieur ou égal à 25000€ HT. La CCT est déjà dans cette organisation puisqu'elle dispose de sa plateforme acheteur. Mais la question est de savoir comment chaque commune va s'organiser pour rentrer les données et comment les entreprises du territoire vont pouvoir répondre aux offres dématérialisées.

Ce nouveau dispositif est complexe à mettre en place pour les petites entreprises et risque de pénaliser l'activité économique du territoire, craint Marie Claire Terrier.

Pour information, seules 12% des offres arrivent sous forme dématérialisée à la Communauté de communes du Trièves. Comment gérer ce changement ? Peut-on envisager un service commun de marché public ? Sachant que la sécurisation juridique des marchés peut parfois être compliquée et nécessite des connaissances juridiques pointues.

Il paraît opportun de mettre en place des formations à destination des entreprises locales pour éviter qu'elles ne se retrouvent en difficulté mais cela implique des coûts supplémentaires.

Frédérique Puissat demande si une information auprès des secrétaires de mairie est prévue et si elles auront la capacité d'absorber cette nouvelle charge de travail.

Pour Jean-Pierre Agresti, il convient de réfléchir de manière coordonnée afin de construire un outil cohérent pour pouvoir porter tous ces sujets pour l'ensemble du territoire. Il souligne l'importance de la solidarité entre communes.

Pour Jérôme Fauconnier, ce nouveau dispositif peut intéresser 1 ou 2 secrétaires de mairie qui ont les compétences et qui pourraient l'assumer pour l'ensemble du territoire.

Une matinée d'information est à prévoir entre les secrétaires de mairie pour présenter ce dispositif et avoir leur avis.

- Transfert de compétences Eau et Assainissement

Aujourd'hui, la CCT exerce à titre facultatif la compétence Eau pour 7 communes du territoire. Le cadre législatif est incertain, rien n'est définitivement décidé et le texte même de la proposition de loi donne lieu à diverses interprétations.

Pour Frédérique Puissat, l'Etat a une vision binaire : soit tout est transféré, soit rien n'est transféré. Si ce texte l'emporte, la CCT n'aura pas le choix. Elle propose de saisir le Préfet afin de l'avertir sur la situation atypique du territoire.

Guy Percevault fait part de son ressenti ; selon lui, le but poursuivi est la disparition des petites communes.

Pour Jérôme Fauconnier, il est essentiel de montrer que la CCT est capable de trouver des solutions et a la capacité de fonctionner. Le Président souhaite la mise en place d'un système qui permette d'avoir des outils mutualisés en fonction du texte qui sera voté.

Pour Jean-Pierre Agresti, des difficultés telles que celles-ci obligent à réfléchir sur les solutions envisageables à l'échelle du territoire. Il ne faut pas négliger la mémoire des fontainiers et il convient de trouver des outils pour résister au mieux sans attendre. L'outil mis en place à la place du SIGREDA peut être un bon moyen de construire un bel outil pour l'avenir qui pourra aider les communes dans leur gestion au quotidien.

Pour Christophe Drure, le service aujourd'hui fonctionne bien parce qu'il ne comprend justement que 7 communes ; la suite risque d'être difficile.

Yann Souriau propose de voter « non » pour montrer que le territoire est contre et signifier ainsi que les territoires ruraux existent. Ce passage en force décliné par l'Etat ne convient pas. Il a rencontré des maires de communes où le transfert de compétence a été effectué et il indique le mécontentement des usagers qui ont vu parfois tripler le prix de l'eau. Les élus sont pris dans un étau entre l'Etat qui les ignore et la population qui ne comprend pas.

Marie-Claire Terrier est d'accord pour refuser mais il est malgré tout nécessaire de réfléchir à l'avenir.

Pour Jean-Bernard Bellier, des projections sur les ressources en eau ont été faites et l'eau va devoir être gérée de façon précise au vu des ressources. La CCT a un service qui fonctionne bien avec un réseau acceptable et qui correspond aux normes. Ce qui n'est pas forcément le cas des autres communes.

Claude Didier rejoint Yann Souriau sur le vote de positionnement de résistance mais comme Marie-Claire Terrier, une réflexion pour mutualiser les savoirs et trouver les bons outils lui semble nécessaire.

Jean-Pierre Agresti rappelle qu'en effet, si on prend le prix du M3 d'eau de manière brute, il peut être plus important ; néanmoins, quand il s'agit de faire d'importants travaux sur les réseaux d'eau, les coûts sont énormes et sans subvention de l'Agence de l'Eau, une petite commune ne peut y faire face. Il cite l'exemple de sa propre commune qui, sans fusionner avec la commune de St Jean d'Hérans, n'aurait pu assumer les travaux nécessaires.

Pour conclure, Jérôme Fauconnier souhaite que les communes s'expriment avant l'automne sur ces sujets. Il convient donc d'interroger les conseils municipaux pour disposer dès la rentrée d'une feuille de route. Il ne s'agit pas de délibérer mais seulement de donner leur avis.

## **2- Schéma de développement touristique du Trièves**

Ce schéma participe à une vision collective d'avenir pour le tourisme en Trièves.

Le Trièves peut être regardé comme un vaste « terrain de jeu » qui offre une grande diversité d'activités et possède de nombreux atouts pour les touristes : ses paysages, ses produits locaux, son art de vivre.... L'agriculture et le paysage constituent sa marque de fabrique par rapport à d'autres territoires du secteur. De plus, sa proximité avec 2 grandes villes (Grenoble et Lyon) est une chance pour pouvoir attirer les urbains.

Il convient de renforcer la communication pour améliorer son attractivité car même les grenoblois, pourtant géographiquement proches, ne connaissent pas bien le Trièves.

Il existe une tension entre l'offre d'hébergement touristique et le besoin d'habitat à l'année ; ces 2 besoins coexistent sur le territoire et il est nécessaire de les prendre en compte. Un travail de sensibilisation à l'amélioration des offres des hébergeurs est en cours.

Une certaine démobilitation de la commission « Tourisme » a été constatée par le passé, explique Alain Rougale, mais désormais, l'organisation est stable, et il est utile que la commission redevienne un partenaire important dans le raisonnement d'actions à mettre en place. Aujourd'hui, se pose la question de la structure juridique qui fonctionne actuellement en régie, ce qui ne correspond plus en cas d'actions commerciales mises en place. Faut-il changer la structure juridique ? Les antennes d'Offices de Tourisme sont-elles là pour vendre ? De nombreuses questions restent en suspens.

Jean-Bernard Bellier pense qu'il y aurait des liens à tisser avec les territoires voisins et se demande pourquoi ils ne sont pas évoqués ?

Ce n'est pas clairement explicité mais les territoires voisins ne sont pas éliminés. Les actions sont toujours en rapport avec Isère Tourisme qui a une vision globale du territoire. Il est impossible de parler du lac sans parler de la Matheysine par exemple, répond Alain Rougale

Pour Frédérique Puissat, le Petit train de la Mure est un outil formidable pour le territoire et un bel équipement à intégrer.

Claude Didier évoque la ligne SNCF qui constitue aussi un bel outil et pourrait permettre de développer des pistes avec les communes de Serres, Veynes etc.... Sur la notoriété, il serait bien d'encourager la dimension culturelle du Trièves ; par exemple un événement tel que « Mens alors ! » est une porte d'ouverture permettant la découverte du Trièves. Il lui paraît important que la collectivité soutienne les différentes actions en faveur du développement touristique. Par exemple, réussir à faire venir des équipes de tournage de films offrirait une notoriété nationale à notre région. Par ailleurs, il lui semble qu'un déploiement d'Office de Tourisme à Clelles et à Monestier apporterait un « plus » sur le territoire.

Pour Daniel Niot, il serait judicieux d'accompagner les acteurs touristiques et d'apporter de l'aide aux associations qui ne sont pas suffisamment impliquées dans le sujet.

Jérôme Fauconnier souhaite que les associations participent aux commissions thématiques.

Marcel Calvat évoque une réunion à Cordéac où il y avait peu de monde. Il explique ce désintérêt par l'immobilisme constaté depuis ces 6 dernières années où tout est bloqué à la phase de réflexion et où rien ne se passe, ce qui est dommage. Quand un projet émerge, il est intéressant de connaître les besoins à mettre en place pour permettre sa réalisation à la fois sur le plan financier et en moyens humains.

Le Président trouve ce constat dur ; le service Tourisme est monté en puissance et en compétence. Aujourd'hui, un plan d'action est élaboré mais les coûts sont importants. L'essentiel c'est d'être capable de réactivité.

Pour Alain Rougale, de nombreuses opérations financées et faisables sont mises en place : Trail du Trièves ; initiations touristiques au VAE .....

Le problème est d'être sur un territoire éclaté en terme touristique ; malgré la structuration forte des acteurs, arriver à mettre en œuvre un projet global reste complexe. Le Président reste confiant : sur le long terme, cela fonctionnera.

Yann Souriau propose que les maires soient un relais entre la Communauté de communes du Trièves et les acteurs touristiques ; il lui semble important que les maires portent aussi ce schéma. La compétence Tourisme passée à la Communauté de communes du Trièves a fait perdre un peu d'entrain aux communes.

Le travail de la Communauté de communes du Trièves est de mettre en valeur les actions du territoire, notamment celles organisées dans les villages du territoire, d'être présent sur des salons, d'aider à la communication, indique Jérôme Fauconnier. Il souligne, certes, un manque de moyens mais qui n'empêche pas la bonne dynamique de la vie culturelle ou sportive.

Stéphane Loukianoff indique que le programme d'action est en cours de définition et qu'il comporte 33 actions pré-identifiées. Il reste encore un travail d'amélioration et de précision sur les modalités de mise en place et pour étudier la faisabilité financière. L'idée est de se référer à la stratégie évoquée ce soir qui donne le cap.

Pour Jérôme Fauconnier, l'essentiel est d'arriver à mobiliser les différents acteurs.

Le Président demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à l'extension du périmètre du SIGREDA aux 4 communes de la CCT non adhérentes :

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **3- Avis du conseil communautaire sur le projet de nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**

L'article 1.III de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 Égalité-Citoyenneté prévoit que le schéma départemental doit faire l'objet d'une révision selon une périodicité d'au moins six années. Ainsi, au terme du troisième schéma départemental 2011-2016 co-piloté par l'État et le Département, la commission départementale consultative des gens du voyage réunie le 26 janvier 2016 a annoncé, à l'occasion du bilan des stationnements pour l'année 2015, l'arrivée prochaine de la révision du schéma pour la période 2018-2024.

Ce projet de schéma, établi pour la période couvrant les années 2018 à 2024, et élaboré conjointement par le Département et l'État, est soumis à une concertation avec les collectivités territoriales concernées et les associations représentant les gens du voyage. Il propose de poursuivre la construction de solutions concrètes et pérennes pour permettre aux collectivités d'être en règle avec leurs obligations et faciliter ainsi pleinement l'application du droit.

**A noter** : Aucun équipement ou aires d'accueil ne sont prévus sur le territoire de la communauté de communes du Trièves

**Vote : Avis du conseil communautaire sur le projet de nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### 4- Budget Principal : DM n°2

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2018 de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
657341	Subventions aux communes membres	820,09	
7478	Subventions		820,09
6226	Honoraires	-15 645,00	
7477	Subventions Leader		-8 344,00
O23	Virement de la section de fonctionnement	7 301,00	
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>-7 523,91</b>	<b>-7 523,91</b>
O21	Virement à la section		7 301,00
1318	Subvention Leader		8 344,00
2051	Logiciel	15 645,00	
<b>TOTAL Investissement</b>		<b>15 645,00</b>	<b>15 645,00</b>

Vote : Budget Principal : DM n°2

☞ Adopté à l'unanimité

#### 5- Budget Tourisme : DM n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Tourisme 2018 de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
2051	Logiciel	3 500,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	-3 500,00	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Vote : Budget Tourisme : DM n°1

☞ Adopté à l'unanimité

#### 6 – Budget Collecte et traitement des déchets : DM n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget OM 2018 de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
673	Annulation de titres antérieurs	1 000,00	
611	Sous-Traitants	-1 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Vote : Budget Collecte et traitement des déchets : DM n°1

☞ Adopté à l'unanimité

#### 7 – Constitution d'un groupement de commandes EHPAD Age d'Or – CCT dans le cadre du marché de location des photocopieurs

Dans le cadre du renouvellement locatif et de la maintenance de l'ensemble du parc photocopieurs de l'EHPAD L'Age D'Or et de la Communauté de communes du Trièves, il est proposé au Conseil communautaire :

- De passer une convention de groupement de commandes entre l'EHPAD L'Age d'Or et la Communauté de communes du Trièves afin de lancer toutes les procédures de passation de marché nécessaire pour réaliser ces prestations
- Et de désigner le Président de la Communauté de communes du Trièves comme coordinateur du groupement.

Vote : Constitution d'un groupement de commandes EHPAD Age d'Or – CCT dans le cadre du marché de location des photocopieurs

☞ Adopté à l'unanimité

## 8 – Modification du tableau des effectifs

Avis favorable à l'unanimité du Comité Technique le 19 juin 2018

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2016-06	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 <sup>er</sup> juillet 2018 Service Entretien du patrimoine Ajustement du grade suite à départ d'un agent et recrutement par mobilité interne	2018-06	Adjoint technique à 35 heures hebdomadaires
2012-96	Adjoint technique à 35 heures hebdomadaires		2018-96	Adjoint technique à 21 heures hebdomadaires
2012-22	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 <sup>er</sup> juillet 2018 Service collecte des déchets		
2012-56	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires			

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ Adopté à l'unanimité

## 9 – Convention 2018 relative à la mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA entre le département de l'Isère et la CCT

Dans le cadre du travail partenarial avec le Département de l'Isère, la Communauté de communes du Trièves met en œuvre l'action « Accompagnement renforcé vers l'emploi ». Cette action vise à accompagner, dans un parcours d'insertion professionnelle individualisé vers et dans l'emploi durable, des allocataires du RSA.

La présente convention a pour objet de fixer la participation au financement du référent du parcours emploi renforcé. La CCT met en œuvre 0,57 ETP afin de suivre les personnes allocataires du RSA et le Département apporte un financement de 21 360 € au titre de sa participation à la mise en œuvre de cette mission.

**Vote : Convention 2018 relative à la mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA entre le Département de l'Isère et la CCT**

☞ Adopté à l'unanimité

## 10 – Construction d'un bâtiment restaurant scolaire et accueil de loisir à Monestier de Clermont : avenant marché de travaux « lot 3 : ossature Bois – Bardages »

Par délibération du 11 septembre 2017, le « lot 03 Ossatures bois - bardages du marché construction d'un restaurant scolaire et accueil de loisirs à Monestier de Clermont – 38 » a été attribué à l'entreprise MICHELI pour un montant initial de 241 258,02 HT.

Il est proposé d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise MICHELI pour la réalisation d'une terrasse en bois (mélèze) en lieu et place du patio initialement prévu, permettant ainsi d'avoir un lieu supplémentaire pour les activités périscolaire. Le montant de cet avenant s'élève à 4 423,70 € HT représentant 1,8% d'augmentation par rapport au marché initial.

Guy Percevault souligne la qualité esthétique de ce beau bâtiment qui ouvrira ses portes à la rentrée et la qualité du travail des artisans locaux. Il s'agissait d'un projet novateur et les entreprises ont bien joué le jeu.

**Vote : Construction d'un bâtiment restaurant scolaire et accueil de loisir à Monestier de Clermont : avenant marché de travaux « lot 3 : ossature Bois- Bardages »**

☞ Adopté à l'unanimité

## 11 – Promotion de la pratique du vélo à assistance électrique (VAE) – convention de partenariat entre la CCT et le Département de l'Isère

Dans le cadre de l'opération estivale de promotion de la pratique touristique du vélo à assistance électrique (VAE), pilotée par Isère tourisme, les Offices de tourisme se positionnent naturellement comme des partenaires incontournables. De ce fait, les parties partagent l'objectif commun de faire essayer le VAE aux touristes présents en Isère durant l'été 2018 et de les inciter à acheter une prestation plus personnalisée pendant la suite de leurs vacances.

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre le partenaire et Isère tourisme. Ce dernier assurera la communication globale du projet et aidera à la promotion



de ces initiations ; les Offices de tourisme ou tout autre partenaire, par leur présence sur le territoire, au plus près de la clientèle, se chargeront de la promotion in situ de l'opération et de l'apport logistique.

Dans le cadre de la mise en place sur chaque territoire de cette initiation au VAE, les Moniteurs cyclistes français (MCF) seront associés et apporteront leur savoir-faire au travers des initiations et accompagnements proposés.

#### **Plan de financement prévisionnel de l'opération :**

DEPENSES		RECETTES	
Prestation accompagnateur (80 € TTC/ demi-journée x 8)	640,00 €	Inscriptions	512,00 €
Location VAE (30€ x 8 personnes x 8 ½ journées)	1920,00 €	Isère tourisme	1280,00€
		<b>CCT</b>	<b>768,00€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2560,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2560,00€</b>

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette convention de partenariat.

**Vote : Promotion de la pratique du vélo à assistance électrique (VAE) – convention de partenariat entre la CCT et le Département de l'Isère**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **12 – Convention financière entre le SIGREDA et la Communauté de Communes du Trièves**

Depuis le 1er janvier 2018, le SIGREDA gère la compétence GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Cette nouvelle compétence réglementaire lui a été transférée par la Communauté de Communes du Trièves sur l'ensemble de son territoire. Afin de répondre aux obligations réglementaires, aux enjeux présents sur le territoire en matière d'inondation notamment et de poursuivre son action, le SIGREDA sera amené à réaliser des interventions au titre de la compétence GEMAPI (études, travaux et animations) en 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes du Trièves.

Dans le cadre de la gestion de la compétence GEMAPI, le SIGREDA s'engage à assurer en 2018, sur le territoire de la CCT, les missions suivantes :

- Restauration de la section d'écoulement de la Gresse au droit du Centre d'Entretien Routier de Gresse en Vercors par un élargissement du lit permettant de retrouver une configuration du lit de la Gresse semblable à celui de la section amont : la modification de la section de la Gresse est à l'origine de nombreuses érosions récurrentes et menace des bâtiments (cout: 13 000 € HT).  
**Participation CCT: 3 720 €**

- Stabilisation de berges de la Gresse au droit de l'ancienne retenue collinaire de Gresse en Vercors : la configuration des berges, de par leur hauteur, est actuellement problématique et représente des risques vis-à-vis de la fréquentation du public, de la stabilité du talus routier et d'une conduite d'eau (coût: 12 000 € HT). **Participation CCT: 4 030 €**

- Fonctionnement du SIGREDA (frais de structure et de personnel affectés à la compétence GEMAPI).  
**Participation 2018 CCT: 18 118 € (32 000 € prévus au BP 2018)**

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention.

**Vote : Convention financière entre le SIGREDA et la Communauté de Communes du Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **13 – Extension du périmètre du SIGREDA aux 4 communes de la Communauté de Communes du Trièves non adhérentes**

Le conseil communautaire a approuvé le 18 décembre 2017 le transfert de la compétence GEMAPI au SIGREDA pour l'ensemble des 27 communes du territoire. Or, les communes de Clelles, Treffort, St Michel les Portes et Avignonet ne sont pas adhérentes au SIGREDA. Il est proposé d'étendre le périmètre du SIGREDA à ces 4 communes afin de permettre l'exercice de la compétence GEMAPI par le SIGREDA sur l'ensemble du territoire de la CCT.

Claude Didier s'interroge par rapport à l'assainissement non collectif dont le vote est prévu la semaine prochaine car le SPANC ne peut pas être porté par le SIGREDA.

Jérôme Fauconnier répond que la Préfecture souhaite que les délibérations approuvant les statuts concernent aussi le périmètre d'action. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de confirmer l'extension du périmètre du SIGREDA aux 4 communes qui n'en font pas partie.

Le SIGREDA avait la compétence du SPANC et de la CLE ; la compétence CLE a été récupérée par la METRO mais en ce qui concerne le SPANC chaque commune doit se prononcer. Néanmoins, elles ont la possibilité de conventionner avec la METRO. Mais, cela nécessite de modifier les statuts de la Communauté de communes du Trièves. Si toutes sont d'accord pour donner la compétence, le travail sera effectué par le même service et les mêmes personnes. En cas de refus, le risque est le blocage de la dissolution du SIGREDA. Le fait de voter « contre » nous placerait dans une position intenable vis-à-vis de la compétence GEMAPI.

Jean-Pierre Agresti souligne l'importance de prendre une décision car, par exemple, en cas de blocage, les Permis de Construire ne pourraient plus être instruits sur les communes qui ont de l'assainissement non collectif ; d'où l'importance de ne pas bloquer le processus de construction de la nouvelle structure.

Les communes seront interrogées en septembre pour un changement de statut qui interviendrait en décembre 2018 afin de respecter l'échéance.

**Vote : Extension du périmètre du SIGREDA aux 4 communes de la Communauté de Communes du Trièves non adhérentes**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 13 – Tarifs Accueil de loisirs et service scolaires à compter du 1er septembre 2018

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver de nouveau les tarifs des services vie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 de la façon suivante :

➤ **Les tarifs de la cantine** des écoles de Mens, Monestier de Clermont, Chichillianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles

Tranches QF	Repas	Accueil pause méridienne	TOTAL
0-550	3,00 €	0,85 €	3,85 €
551-799	3,00 €	1,12 €	4,12 €
800-999	3,00 €	1,54 €	4,54 €
1000-1199	3,00 €	2,15 €	5,15 €
1200-1399	3,00 €	2,74 €	5,74 €
> 1400	3,00 €	3,00 €	6,00 €
Exceptionnel/occasionnel (Prix fixe sans QF)	3,00 €	5,57 €	8,57 €

➤ **Les tarifs des accueils du matin et des ateliers du soir :**

Tranches QF	Accueil du matin : Tarif 1h par jour / Clelles de 8h à 9h et Monestier de Clermont de 7h30 à 8h30	Tarifs 2h : Monestier de Clermont de 16h30 à 18h30	Tarifs 1h30 : Clelles de 17h à 18h30 Mens et Monestier du Percy/ St Maurice de 16h30 à 18h
0-550	0,70 €	1,40 €	1,05 €
551-799	0,90 €	1,80 €	1,35 €
800-999	1,10 €	2,20 €	1,65 €
1000-1199	1,30 €	2,60 €	1,95 €
1200-1399	1,50 €	3,00 €	2,25 €
> 1400	1,80 €	3,60 €	2,70 €

➤ **Les tarifs de l'accueil de loisirs**

Tranches QF	Tarifs journée + repas
0-550	7 €
551-799	10 €
800-999	12 €
1000-1199	15 €
1200-1399	20 €
1400	23 €

Un important effort a été fait par la CCT sur le plan financier. Il est toujours difficile de refonder les grilles tarifaires car il n'y a plus de vision sur les inscriptions et le risque est d'avoir un déficit mais il s'agit d'un choix politique pour développer le service en élargissant le dispositif au plus grand nombre et ainsi en permettre l'accès aux familles les plus modestes, explique Frédérique Puissat. Un bilan sera fait en fin d'année pour vérifier si plus d'enfants ont été effectivement accueillis. Elle remercie les services pour leur travail et leur bonne coopération.

Claude Didier trouve le tableau comparatif intéressant ; existe-t-il les mêmes données pour la cantine ?

Le problème de la cantine est que le prix du repas reste identique pour tous mais l'heure d'accompagnement a un impact financier important, explique Guy Percevault ; une baisse des tranches intermédiaires a été faite mais il semble difficile de faire mieux car l'encadrement des enfants représente un coût important.

Bernard Combe précise que le tableau comparatif est issu de la CAF et pour la cantine, la CCT aurait dû travailler seule. La tranche des quotients a été modifiée ce qui devrait permettre un élargissement de la base des personnes payant le repas le moins cher.

Une réflexion portant sur la dégressivité, lorsque plusieurs enfants d'une même famille vont à la cantine, est en cours et sera peut être appliquée à l'horizon 2020.

**Vote : Tarifs Accueil de loisirs et service scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **14 – Tarifs Accueil de loisirs Ados à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Par délibération en date du 10 juillet 2017 le conseil communautaire a approuvé les tarifs de l'accueil de loisirs ados. Il convient de fixer les tarifs applicables à compter du **1er septembre 2018**.

Tranches QF	T1	T2	T3	T4	T5 semaine ou stage
0-300	3 €	5 €	6 €	7 €	24 €
301 – 600	3,50 €	8 €	10 €	11 €	35 €
601 – 900	4 €	11 €	13 €	15 €	46 €
901 – 1200	4,50 €	14 €	16 €	18 €	54 €
1201 – 1500	5 €	17 €	19 €	22 €	65 €
1501 – 1800	5,50 €	19 €	22 €	25 €	74 €
1801 et +	6 €	22 €	25 €	29 €	85 €
Hors CDC < 1200	6,50 €	24 €	28 €	32 €	95 €
Hors CDC > 1201	7 €	27 €	31 €	36 €	106 €

**Vote : Tarifs Accueil de loisirs Ados à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **15 – Convention avec la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation de l'ancien gymnase/salle polyvalente par la CCT**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention avec la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation de l'ancien gymnase. Celui-ci sera utilisé à compter de septembre 2018 pour les activités sportives sur les temps périscolaires et scolaires des écoles de Monestier de Clermont.

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit et en compensation la communauté de communes, dans le cadre du déménagement du restaurant scolaire, laissera dans la partie cuisine les équipements fixes en place.

La convention est valable un an à compter du 1er septembre 2018 et n'est pas tacitement reconductible.

**Vote : Convention avec la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation de la salle polyvalente/ancien gymnase par la CCT**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **16 – Convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique AAP 2017 phase 3 » pour l'école de Chichilianne**

Dans le cadre du « Plan Numérique » lancé par le Ministère de l'Education Nationale en 2015, l'académie de Grenoble propose des conventions de partenariat afin de soutenir financièrement les collectivités territoriales, ou les établissements secondaires qui souhaitent mettre en place un projet d'équipement numérique.

Le collège avait pris contact avec la collectivité afin de proposer que les écoles publiques puissent contribuer à la démarche d'enseignement valorisant les usages du numérique. L'école de Chichilianne a fait part de son intérêt d'être partenaire. Cet élément a été intégré à la candidature présentée par le Collège auprès du Ministère. Après examen, celle-ci a été retenue.

La sélection ouvre droit à un soutien financier de l'Etat pour l'acquisition de ressources pédagogiques et d'équipements numériques, ainsi que pour la formation et l'accompagnement des équipes enseignantes.

L'Académie s'engage à verser à la CCT 2 000 € à la signature de la présente convention, soit 50 % du montant de la subvention prévisionnelle de l'Etat au titre de l'équipement, telle que définie au point 6.2.

Le solde sera versé dès la constatation du service fait par l'académie, sur production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les termes de cette convention entre la CCT et l'académie de Grenoble et d'autoriser le Président à la signer et accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'obtention des subventions.

**Vote : Convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique AAP 2017 phase 3 » pour l'école de Chichilianne**

☞ **Adopté à l'unanimité**



## 17 – Régularisation du reversement de la subvention du contrat Enfance Jeunesse 2016 à la commune de Sinard

Le CEJ finance l'ensemble de l'offre d'accueil de loisirs, de séjours, les Relais Assistantes Maternelles, les Multi accueils et certains périscolaires.

Vu la régularisation effectuée par la CAF de l'Isère dans le cadre des versements pour le CEJ-année 2016, il convient de répartir cette somme selon les projets éligibles à ce contrat.

Projet	Bénéficiaire	Montant
Garderie péri-restauration Sinard maternelle	Mairie de Sinard	820,09 €

**Vote : Régularisation du reversement de la subvention du contrat Enfance Jeunesse 2016 à la commune de Sinard**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 18 – Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs 3-11 ans du Service Enfance Jeunesse

Dans le contexte du retour à la semaine scolaire de 4 jours et du passage au portail famille pour les inscriptions des mercredis et des vacances scolaires, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur pour permettre le plus d'accès possible aux familles ayant besoin du service, permettre au service de bons conditions d'anticipation d'activité (réservation de repas, calibrage d'encadrement) et harmoniser le règlement avec celui du service vie scolaire.

Ces modifications portent sur les articles suivants :

- **Jours et horaires d'accueil des enfants les mercredis:**

- **Granjou** : À la journée de 8h à 18h et à la ½ journée de 8h à 13h (avec repas froid fourni par les familles) et de 13h à 18h
- **Mixages** : À la journée de 8h30 à 18h30 et à la ½ journée de 8h30 à 13h30 (avec repas froid fourni par les familles) et de 13h30 à 18h30

- **Conditions d'annulation**

➤ **Les mercredis :**

Possibilité d'annuler jusqu'au jeudi 12h la semaine précédant le mercredi. En cas d'annulation après le jeudi 12h, l'activité sera facturée dans sa totalité

➤ **Les vacances scolaires**

Possibilité d'annuler jusqu'au lundi 12h de la semaine précédant l'activité. En cas d'annulation après le jeudi 12h, l'activité sera facturée dans sa totalité

- **Délais de réservation**

- Pour les mercredis, jusqu'au mercredi précédant avant 17h30.
- Pour les vacances, jusqu'au lundi 12h précédant la semaine d'activités.

**Vote : Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs 3-11 ans du Service Enfance Jeunesse**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 19 – Remboursement des frais de déplacement d'Emilie Vast

Dans le cadre des Mots en balade, Emilie Vast, auteur et illustratrice, est venue animer des ateliers sur le territoire Trièves du 21 au 23 mars dernier. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le remboursement de ses frais de déplacement pour un montant de 204.90 €.

**Vote : Remboursement des frais de déplacement d'Emilie Vast**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 20 – Instructions des dossiers de demande de subvention dans le cadre des « 20 ans des Mots en balade » pour le projet « Voyage au centre du mot », création du collectif « Un euro ne fait pas le printemps »

Depuis 1998, ce programme d'animation a été mis en place par les bibliothèques du Trièves, coordonné par l'animatrice culturelle du territoire. L'objectif de ce programme est de proposer aux habitants du Trièves des animations autour du livre et de la lecture.

Chaque année, environ une vingtaine d'animations sont proposées : lectures, contes, musique, conférences, expositions, ateliers d'écriture... Réparti sur tout le territoire, ce programme est l'occasion pour divers publics de franchir le seuil des bibliothèques. Il est un outil de médiation indispensable au développement de la lecture publique.

En 2018, les mots en balade ont 20 ans. L'un des projets phares est de travailler avec le Collectif « un Euro ne fait pas le printemps », d'Heiko Buccholz et Yves Béal et plus précisément autour de leur nouvelle création, « Voyage au centre du mot », à destination d'un public le plus large possible.

L'idée est de marquer les 20 ans des Mots en balade en s'appuyant sur une création scénique qui joue sur les mots, (en reprenant le titre du dispositif « Les mots en balade ») et permettant à l'habitant d'être, s'il le souhaite partie prenante d'un spectacle, dans toutes les actions de médiation, qui pourront être faites autour

de cette création via par exemple des interventions dans les classes, sur les marchés, des ateliers d'écriture intergénérationnels...

Ce projet se fait en partenariat avec différents partenaires :

- une école élémentaire, et un collège,
- deux EHPAD,
- Granjou et Mixages
- Le centre éducatif semi-fermé,
- Radio DRAGON
- Le Pot au Noir
- les deux foyers d'adultes handicapés ou cérébraux-lésés...

**Plan de financement prévisionnel :**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Projet un euro ne fait pas le printemps	19658,74€	Etat- Centre National du Livre	6000,00€
communication	600,00€	Région AURA- FIACRE	5900,00€
Divers	500,00€	Département Isère	5000,00€
Ingénierie CCT	2500,00€	Collège de Monestier-de-Clermont	1000,00€
		Mairie de Monestier-de-Clermont	800,00€
		EMALA	500,00€
		MECENAT : CREDIT MUTUEL	2000,00€
		<b>CC TRIEVES</b>	<b>2058,74€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 258,74</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 258.74€</b>

Le conseil communautaire est invité à approuver ce plan de financement prévisionnel et à autoriser le Président à faire toute demande de subvention pour la réalisation de ce projet. Une décision modificative au budget 2018 sera proposée en septembre sur la base du plan de financement définitif de l'opération

**Vote : Instructions des dossiers de demande de subvention dans le cadre des « 20 ans des Mots en balade » pour le projet « Voyage au centre du mot », création du collectif « Un euro ne fait pas le printemps »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**- Questions diverses**

☐ **Informations diverses :**

- **Itinéraire des pédagogues européens :** Véronique Menvielle rappelle la journée organisée le 7 juillet prochain à Mens et distribue un flyer avec le programme détaillé.
- **Loups :** Suite à l'action du groupe de travail à Bruxelles et à l'Elysée, le soutien des députés européens est acquis ; aujourd'hui, la difficulté vient du parlement européen qui freine les actions. Le plan national du pastoralisme a permis un regroupement de tous les acteurs : élus et éleveurs. Les actions commencent à donner des résultats. Un loup a été identifié comme venant des pays baltes, et une enquête est en cours. Par contre, la partie concernant les hydrides n'est toujours pas retenue. Néanmoins, la prise en compte de la problématique des loups a été réintégrée. Une motion a été votée par + de 300 maires et + de 20 territoires en France mais également en Europe. Malgré tout, les attaques continuent ; les troupeaux sont attaqués dès la sortie des camions lors des transhumances. Des éleveurs passent à l'action directe avec des tirs. Le PNRV a organisé une commission avec des propositions d'expérimentation, mais celle-ci a été boycottée par les éleveurs. Ce rapport de force est pénible. Yann Souriau demande aux maires d'être présents et à la Communauté de communes du Trièves d'adhérer à cette fédération dont le coût d'adhésion s'élève à 200€ pour les EPCI et les communes. D'ailleurs, chacun peut le faire individuellement pour un montant de 30€ ; l'important est de montrer la mobilisation de tous. Les loups sont cantonnés sur les Alpes et chassés dans d'autres territoires ce qui entraîne des inégalités et une crispation politique. Les éleveurs sont anxieux et réclament la présence des élus à leurs côtés à l'échelon national. Claude Didier ne comprend pas le boycott des éleveurs à l'égard du PNRV car cela aurait permis à la fois une diversité d'actions et de bénéficier de moyens complémentaires. Les éleveurs ont considéré qu'ils n'étaient ni entendus, ni reconnus ; aucune de leurs propositions n'ayant été reprises dans les différents compte rendus. Ils se sentent discrédités par des discours d'urbains qui ne connaissent pas le terrain répond Yann Souriau. Eliane Paquet confirme que dans l'Oisans les moutons sont attaqués dès leur descente de camion ; le résultat est que les bergers repartent, découragés par la situation et par des indemnités qui arrivent trop tard. Il y a un malaise énorme sur le secteur et une vive inquiétude sur le devenir des alpages de l'Oisans.

Marcel Calvat soulève un autre problème important ; le fait de la présence des loups implique la présence de nombreux patous pour la protection des troupeaux. Il rappelle que cette situation n'est pas sans danger car des promeneurs se font régulièrement attaqués par les patous. Il est nécessaire de se pencher sur cet aspect du problème.

Jean-Bernard Bellier informe que la validation du plan pastoral est en cours. Le travail se fait en partenariat avec le Département.

- Rappel : l'inauguration de la nécropole aura lieu le 22 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.